

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 66 /MPMB/DGD/DU 04 MAR 2015
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Perte de certificats de transport.

Réf : Courrier AMSA Assurances
n° SC/KB/0017/DG/15 du 16/02/2015

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, par courrier visé en référence, la société d'assurance AMSA Assurances signale la perte de certificats de transport précédemment mis à la disposition de la société TTS, commissionnaire en douane agréé.

Lesdits certificats sont référencés comme suit :

- 6562013477 à 6562013501 ;
- 6562013502 à 6562013526 ;
- 6562013670 à 6562013700.

J'invite, par conséquent, l'ensemble du service à la vigilance afin de parer à toute utilisation frauduleuse de ces certificats.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



Col. Major ISSA COULIBALY
Administrateur général des services financiers
Officier de l'Ordre National